



Conduite sous stupefiant,

Par **Dine60**, le **12/06/2019** à **10:57**

Bonjour

Je souhaiterais connaître les condamnations « classiques » pour une première détection pour conduite sous stupéfiant, juste léger en cannabis.

Profil du conducteur: père de famille travaillant, pas de délit ni infraction aux codes de la route, mais dossier connu il y a 20 ans pour fumeur de joints.

J ai vu que les pratiques actuelles sont plutôt une suspension automatique de 6 mois de permis de conduire et que le ordonnance sont plus légère que les jugements.

Mon ami s est fait contrôler, dans le cadre d une opération spéciale suite à un festival (lui a fumé mais dans le cadre d une soirée familiale)

Y a r il plus de chance qu il ait une ordonnance au regard du nombre de dossiers à traiter....